

DECRET N° 2008- 263 DU 19 MAI 2008

Portant nomination du Président et des
Membres du Conseil d'Administration du
Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des
Droits Voisins (BUBEDRA)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte Culturelle en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique;
- Vu** la loi n° 2005-30 du 10 avril 2006 relative à la protection du Droit d'Auteur et des Droits Voisins en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-445 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 2007-115 du 09 mars 2007 portant approbation des statuts du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 mars 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Flora Laetitia GNELE épouse FALADE, représentante du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Messieurs :

- Fagbédji Marius MISSIHOUN, représentant les auteurs et compositeurs de musique moderne ;
- Miton François ADANDE, représentant le Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- Auguste René ALI-YERIMA, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
- Djidonou Saturnin AFATON, représentant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Nounagnon Jean-Pierre HOUNTIN KIKI, représentant les auteurs et compositeurs de musique traditionnelle ;
- Florent Eustache HESSOU, représentant les écrivains, critiques littéraires et auteurs dramatiques ;
- André Robert Raphaël QUENUN POSSY BERRY, représentant les artistes interprète ou exécutants de musique ;
- Claude PAQUI, représentant les artistes interprètes ou exécutants d'œuvres dramatiques ;
- Claude Kokou BALOGOUN, représentant les réalisateurs et metteurs en scènes ;
- Akouègnon Prosper GOGOYI, représentant les producteurs d'œuvres de l'esprit ;
- Dieudonné OTENIA, représentant les artistes plasticiens ;
- Yaya LAWANI, représentant l'Ordre des Architectes du Bénin ;

- Père Clément BONOU, représentant les Promoteurs des organismes de radiodiffusion ;
- Dieudonné SAKPO, délégué du personnel du BU.BE.DR.A.

Article 2 : Madame Flora Laetitia GNELE épouse FALADE est nommée Présidente du Conseil d'Administration du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (BU.BE.DR.A).

Article 3 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

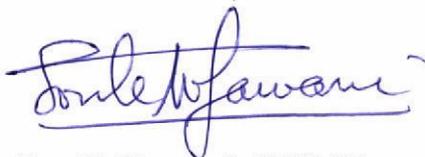
Fait à Cotonou, le 19 mai 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat
et du Tourisme,



Soumanou SEIBOU TOLEBA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEF 4 MCAT 4 AUTRES MINISTERES 24
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 BUBEDRA 01 JO 1.